



Performance,  
Credibility,  
Transparency



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Administration de l'environnement

## Informations requises pour l'enregistrement

Le dossier d'enregistrement EMAS doit satisfaire les exigences suivantes:

- Règlement (UE) 2018/2026 de la Commission du 19 décembre 2018 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)
- Règlement (UE) 2017/1505 de la Commission du 28 août 2017 modifiant les annexes I, II et III du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)
- Décision (UE) 2017/2285 de la Commission du 6 décembre 2017 modifiant le guide de l'utilisateur présentant les étapes nécessaires pour participer à l'EMAS conformément au règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)

(Annexe VI du Règlement modifié (CE) N° 1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE).

Formulaire à utiliser pour l'introduction d'une demande d'enregistrement d'une organisation, lors de la présentation d'une première déclaration environnementale validée (Art.5.2.c), ou d'une mise à jour validée (Art.6.2.d), ou pour l'introduction d'une demande de renouvellement de l'enregistrement (Art.6.1.d) ou encore pour l'introduction d'une demande de dérogation (Art. 7.1.c).

(Les informations sont à fournir et à mettre à jour chaque année, le cas échéant, au moment de la transmission de la déclaration environnementale mise à jour).

## 1. Organisation

Dénomination	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Pays/land/région/communauté autonome	
Personne(s) de contact	
Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	
Site web	
Accès public à la déclaration environnementale et à la déclaration environnementale mise à jour	
a) sous forme imprimée	
b) sous forme électronique	
Numéro d'enregistrement	
Date d'enregistrement	
Date de suspension de l'enregistrement	
Date de radiation du registre	
Date de la prochaine déclaration environnementale	
Date de la prochaine déclaration environnementale mise à jour	
Demande de dérogation au titre de l'article 7 (Oui ou Non)	
Code NACE des activités	
Effectifs	
Chiffre d'affaires ou bilan annuel	

## 2. Sites – Liste des noms et adresse des sites concernés par la demande d'enregistrement

Dénomination	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Pays/land/région/communauté autonome	
Personne(s) de contact	
Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	
Site web	
Accès public à la déclaration environnementale et à la déclaration environnementale mise à jour	
a) sous forme imprimée	
b) sous forme électronique	
Numéro d'enregistrement	
Date d'enregistrement	
Date de suspension de l'enregistrement	
Date de radiation du registre	
Date de la prochaine déclaration environnementale	
Date de la prochaine déclaration environnementale mise à jour	
Demande de dérogation au titre de l'article 7 (Oui ou Non)	
Code NACE des activités	
Effectifs	
Chiffre d'affaires ou bilan annuel	

### 3. Vérificateur environnemental

Nom du vérificateur environnemental	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Pays/land/région/communauté autonome	
Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	
Numéro d'enregistrement de l'accréditation ou de l'agrément	
Portée de l'accréditation ou de l'agrément (codes NACE)	
Organismes d'accréditation ou d'agrément	

Fait à

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

Signature du représentant de l'organisation

## Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

\_\_\_\_\_ (nom).  
Vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément \_\_\_\_\_, accrédité  
ou agréé pour les activités suivantes \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (code NACE)

déclare avoir vérifié si le(s) site(s) ou l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration  
environnementale/la déclaration environnementale mise à jour(\*) de l'organisation  
\_\_\_\_\_ (nom) portant le numéro  
d'agrément (le cas échéant) \_\_\_\_\_, respecte(nt)  
l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25  
novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de  
management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1505 du 28  
août 2017 modifiant les annexes I, II et III du règlement (CE) n° 1221/2009.

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement modifié (CE) n° 1221/2009,
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale/la déclaration environnementale mise à jour(\*) de l'organisation/du site (\*) donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation/du site (\*) exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement modifié (CE) n° 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

Signature du représentant de l'organisation

\_\_\_\_\_

(\*) biffer la mention inutile

\_\_\_\_\_

(Annexe VII du Règlement modifié (CE) N° 1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE).